

bail à construction et panneaux photovoltaïques

Par **marieblanche**, le **23/08/2010** à **12:18**

Bonjour,

Je souhaite savoir ce qu'il se passe si, par exemple, le preneur d'un bail à construction pose des panneaux photovoltaïques sur le toit des constructions qu'il a édifiées. S'agit-il d'immeubles par destination? Qui les récupère à la fin du bail?

Je vous remercie pour votre aide.